

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

Etait absent excusé :

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/044

Objet : Renouvellement du Bail de la caserne de Gendarmerie

Au terme du bail administratif du 09 janvier 2006, avec effet au 1^{er} janvier 2005, la Commune de L'Union a renouvelé à l'Etat des locaux à usage d'habitation destinés à loger des gendarmes. Ces locaux comprennent 2 T4 d'une superficie de 85 m² chacun et 2 T5 d'une superficie de 95 m² chacun.

Suite à l'expiration de ce dernier le 31 décembre 2013, France Domaine a élaboré un projet de bail devant concrétiser la nouvelle valeur locative estimée par la Direction Régionale des Finances Publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne.

Le montant du loyer annuel s'élève à 27 318.32 euros contre 25 961.63 € avant.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

Décision

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus.

- Transmis le - 6 MARS 2014
- Affiché le - 6 MARS 2014

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY

